

Monsieur le Directeur d’ÉLITE

98 rue Franklin LAURENCE   
Millrum Grand-Case

97150 Saint-Martin

**Accompagnement à la démarche achat**

(Accord-cadre à bons de commande de prestations de services divers)

Réf. : 2025\_04\_ELITE\_AC

AE

Acte d’engagement

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique, régissant l'appel d'offres ouvert.

**Article 1 – Identification de l'acheteur**

Autorité compétente pour signer l'accord-cadre : M. Élie TOUZÉ, Directeur de l’EPIC, dénommé ÉLITE.

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de Saint-Martin

Rue du Marécage

BP 382

Concordia

97150 SAINT-MARTIN

Téléphone : 05.90.29.66.26

**Article 2 –Délai de validité des offres**

L'offre ainsi présentée ne lie le candidat que si son acceptation est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

**Article 3 – Identification et engagement du candidat**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

* L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
* Le cahier des clauses administratives générales - prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021
* Le bordereau des prix unitaires (BPU)
* Le cadre de réponse technique et fonctionnelle complété par le candidat

Et conformément à leurs clauses,

**Candidature individuelle**

[ ] Le signataire s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte ;

* À produire, si l’offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
* Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

[ ] Le signataire engage la société : sur la base de son offre ;

* À produire, si l’offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
* Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

**Candidature en groupement**

[ ] L'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de l'offre du groupement ;

* À produire, si l’offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
* Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nature du groupement : conjoint [ ] ou solidaire [ ]

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et si l'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996].

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

**Désigné dans l'accord-cadre, sous le nom de " titulaire ".**

**Article 4 –Répartitions des prestations entre membres du groupement**

Obligatoire si le groupement est conjoint

| **Nom du membre** | **Description des prestations à exécuter** | **Montant HT** |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Article 5 – Type de prix**

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

**Article 6 – Modalités de variation du prix**

Les modalités sont décrites à l’article 10 du CCAP.

**Article 7 - Mois d'établissement des prix de l'accord-cadre**

Mois de la date limite de remise des offres.

**Article 8 - Contenu des prix**

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Ces prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des services y compris les frais généraux, impôts et taxes et assurer à l'entreprise une marge pour risques et bénéfice.

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché seront réglés par application des prix du marché.

Les travaux et prestations imprévus, commandés par ordre de service, qui ne pourraient être réglés selon les conditions du marché, ou décomptés par analogie aux susdits prix, seront réglés selon les prix débattus entre l'administration et la société préalablement à leur exécution et ressortiront en prix nets.

Les paiements sont effectués sur présentation de factures portant le numéro de référence du marché.

**Article 9 – Montant de l'accord-cadre**

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 300 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 300 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 300 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 300 000.00 euros HT.

**Article 10 – Sous-traitance**

Les annexes n°................................. à cet acte d'engagement indiquent, pour chaque sous-traitant payé directement, la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de lui faire exécuter, ainsi que les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque demande constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Ces demandes prennent effet à la notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

* Montant hors taxes euros (en chiffres)
* T.V.A. au taux de ......... %, soit euros (en chiffres)
* Montant TTC euros (en chiffres)
* Montant TTC
* euros (en lettres)

**Article 11 – Durée de l'accord-cadre**

L'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 1 année. Le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire ou non l'accord-cadre.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

*Délais d'exécution des bons de commande :*

Le délai d'exécution est fixé par chaque bon de commande et court à compter de la notification de celui-ci.

**Article 12 – Paiement**

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

*(Joindre le RIB correspondant)*

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

Code IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, selon la situation, remplir l'annexe "Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres de groupement " ou l'annexe "Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations".

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en euros.

**Article 13 – Avance**

Conformément à l'article R2191-5 du code de la commande publique, le ou les candidats ci-avant désignés :

* [ ] refusent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues.

**Article 14 – Signature de l'accord-cadre par le candidat individuel**

**Fait en un seul original**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité du signataire\*** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

\*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**Article 15 – Signature de l'accord-cadre en cas de groupement**

**Fait en un seul original**

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 du code de la commande publique) :

**Nom commercial et dénomination sociale du mandataire :**

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : conjoint [ ] ou solidaire [ ]

**[ ] Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :** *(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

[ ] pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

[ ] pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

[ ] ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe

**[ ] Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :** *(Cocher la case correspondante.)*

[ ] donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations

[ ] donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public

[ ] donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ; *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité du signataire\*** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

\*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**Article 16 – Liste des annexes à l'acte d'engagement**

* Annexe - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires
* Annexe - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres
* Annexe - En cas de sous-traitance

**Article 17 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A

Le

Signature de l'autorité compétente en vertu de la Délibération N°................................................présentée en préfecture le ………………………….....

Le représentant du pouvoir adjudicateur

M. Élie TOUZÉ – Directeur de l’EPIC

**Article 18 - Date d'effet de l'accord-cadre**

*En cas d'envoi par le profil d'acheteur :*

Date de mise à disposition sur le profil d'acheteur ………………………

Saisir ci-dessous la date de la première consultation par le titulaire et les références de l'accusé de réception

Consultation par le titulaire le ………………………

Références : ………………………

A défaut de consultation par le titulaire, la notification est réputée faite huit jours après la mise à disposition.

*En cas d'envoi électronique en LRAR :*

Saisir ci-dessous la date de réception par le titulaire et les références du courrier électronique

Reçu par le titulaire le ………………………

Références : ………………………

*En cas d'envoi postal en LRAR :*

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

*En cas de remise contre récépissé :*

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent accord-cadre »

A ,

Le

Signature du titulaire

**Cadre pour nantissement ou cession de créance :** (1)

*Formule d'origine*

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

* La totalité de l'accord-cadre (2)
* La partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
* Que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
* La partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
* Et devant être exécutées par en qualité de :
* [ ] cotraitant
* [ ] sous-traitant

A ,

Le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

**Annotations ultérieures éventuelles**

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct. Cette partie non sous-traitée est au maximum de euros TTC.

**ANNEXE - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires**

*(A reproduire pour chacun des opérateurs économiques concernés)*

Acheteur :

ÉLITE

98 rue Franklin LAURENCE

Millrum Grand-Case

97150 Saint-Martin

Intitulé de l'accord-cadre : Accompagnement à la démarche achat

**Désignation de l'opérateur économique de rattachement :**

Nom de l'opérateur économique :

Si des établissements secondaires sont susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom Établissement secondaire** | **SIRET** | **N° Compte** | **Adresse** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**ANNEXE - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres**

Acheteur :

ÉLITE

98 rue Franklin LAURENCE

Millrum Grand-Case

97150 Saint-Martin

Intitulé de l'accord-cadre : Accompagnement à la démarche achat

En cas de répartitions des prestations par membres du groupement, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom Membre groupement** | **SIRET** | **N° Compte** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**ANNEXE - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant**

*(A reproduire pour chacun des sous-traitants)*

Acheteur :

ÉLITE

98 rue Franklin LAURENCE

Millrum Grand-Case

97150 Saint-Martin

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de Saint-Martin

Intitulé de l'accord-cadre : Accompagnement à la démarche achat

**Sous-traitant n°....**

Titulaire :

**1/Désignation du sous-traitant :**

Je soussigné,

Nom et Prénom :

[ ] Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

[ ] Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ?

[ ] Oui [ ] Non

Cette information a une incidence sur la périodicité de versement des acomptes (article R2191-22 du code de la commande publique)

**2/ Montant des prestations sous-traitées**

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

* Taux de la TVA :
* Montant HT :
* Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 nonies de l'article 283 du code général des impôts :

* Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire) :
* Montant hors TVA :

**3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance**

*Un RIB du sous-traitant doit être joint*

Compte à créditer :

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Modalités de variation des prix :

Les sous-traitants de premier rang bénéficient des dispositions relatives aux avances et acomptes.

**4/ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel**

(*À compléter le cas échéant*)

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

[ ] Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

[ ] Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

**5/ Déclaration du sous-traitant**

[ ] Le sous-traitant déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique.

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance

[ ] oui [ ] non

Fait à , le

Le sous-traitant,

**6/ Déclaration du titulaire**

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC)

[ ] oui [ ] non

Fait à , le

Le soumissionnaire ou le titulaire,

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement par l'acheteur.

**Accompagnement à la démarche achat**

**MARCHÉ 22.01.030**

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné

en qualité de

agissant pour le compte de (société, entreprise) :

déclare sur l’honneur que l’entreprise

n'entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141.7 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à ,le

Signature